



**PAYS DU
GÉVAUDAN
LOZÈRE**

Adresse de correspondance :
PETR Pays du Gévaudan-Lozère
830 av de la Méridienne
ZA Ste Catherine - 48100 Marvejols
Courriel : contact@petr-gevaudan-lozere.fr
Site internet : www.pays-gevaudan-lozere.fr

**Département de la Lozère
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE
CONSEIL SYNDICAL**

Délibération n° DE_2020_004

Objet : Vote du compte de gestion - petr_gevaudan

Séance du mardi 10 mars 2020

Date de la convocation:

Membres en exercice : 17

Présents : 12

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Alain ASTRUC, Suzanne BADAROUX, Jacques BLANC, Hubert BOUT, René CONFORT, André CONSTAND, Denis GRAS, Alain GUENNOU, Ludovic JAFFUEL, Pierre LAFONT, Marcel MERLE, Jean-Paul POURQUIER

Représentés :

Excusés : Elisabeth ACHET, Rémi ANDRE, Charles ARIENTE, Jean-Pierre BARRERE, Josette BOULET, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Noel BRUGERON, Emmanuel CASTAN, Séverine CORNUT, Yvan DALLE, Gilbert FONTUGNE, Jean-Paul ITIER, Raymonde JOUBERT, Pierre MOREL A L HUISSIER, Bernard PINOT, Philippe ROCHOUX, Francis SARTRE, Michel THEROND

Absents : Bernard BASTIDE, Jean-Pierre DELTOUR, Jean-Louis VAYSSIER

Secrétaire de séance : Marcel MERLE

L'an deux mille vingt et le dix mars à 10 heures 00, en application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, L.5711-1, L5210-1 à L.5212-34, et L.2121-7 de ce même code, s'est réuni le conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère.

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de POURQUIER Jean-Paul

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement

PREFECTURE DE MENDE
Date de réception de l'AR: 12/03/2020
048-200078343-20200310-DE_2020_004-DE

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à MARVEJOLS, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 11 / 03 / 2020
et publié ou notifié
le 18 / 03 / 2020

Certifié conforme,
A Marvejols, le 10 mars 2020



Jean-Paul POURQUIER
Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère